COMMUNE DE MONTREUX

Préavis No 29/2018

de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'832'000.00 au maximum pour l'assainissement, la sécurisation et le réaménagement du port du Basset, sous réserve du délai de recours lié à la notification de la décision d'autorisation du réaménagement délivrée par le Département cantonal compétent le 6 septembre 2018

Date et lieu proposés pour la séance de commission :

le lundi 22 octobre 2018 à 19 h. 30

à la rue de la Gare 30 à Montreux

Table des matières

1 Objet du préavis 1
2 Préambule 1
3 Situation actuelle 1
4 Description du projet 5
4.1 Les besoins ..... **Erreur ! Signet non défini.**
4.2 Conduite du projet 5
4.3 Les pontons 6
4.4 Les portails sécurisés 6
4.5 Les réseaux d'eau et d'électricité 7
4.6 L'éclairage des passerelles 7
4.7 Les rampes de mise à l'eau 7
4.8 La place de carénage 8
4.9 Le remplacement de la grue 8
4.10 Le dragage des zones du port à faible tirant d'eau 8
4.11 Les adaptations des enrochements 8
4.12 La modification du profil en long du chemin d'accès à la digue Ouest 9
4.13 Le remplacement des enrobés bitumineux défectueux 9
4.14 Le rafraîchissement des vestiaires du port 9
4.15 La mise à niveau des installations informatiques (fibre optique) 9
5 Emprises et droits 10
6 Description des travaux 10
6.1 Déroulement des travaux 10
6.2 Programme des travaux 11
6.3 Informations aux navigateurs et utilisateurs du port 11
7 Mandat d'ingénieurs 11
8 Enquête publique 12
9 Coût de réalisation 12
10 Conséquence financière 13
10.1 Financement 13
10.2 Compte d'attente 13
10.3 Charges financières et d'entretien 13
11 Développement durable 13
11.1 Social 13
11.2 Economique 13
11.3 Environnemental 14
12 Position de la Municipalité 14
13 Conclusions 15

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité de Montreux sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'832'000.00 au maximum pour l'assainissement, la sécurisation et le réaménagement du port du Basset, sous réserve du délai de recours lié à la notification de la décision d'autorisation du réaménagement délivrée par le Département cantonal compétent le 6 septembre 2018.

Il fait suite au préavis No 04/2016, adopté par votre Autorité en date du 23 mars 2016, qui concernait l'étude du projet du port du Basset.

2 Préambule

Le projet de réaménagement, tel que présenté lors de la mise à l'enquête publique qui s'est déroulée du 10 mars au 10 avril 2017, proposait la création de 68 places d'amarrage supplémentaires, la mise en place d'une station de carburant, ainsi que la rénovation et l'amélioration des infrastructures existantes.

A la suite des diverses oppositions et interventions reçues dans le cadre de l'enquête publique précitée, la Municipalité de Montreux a décidé, dans sa séance du 13 juillet 2018, de réaménager, assainir et sécuriser le port comme proposé dans le cadre de ladite mise à l'enquête, mais sans augmenter le nombre de places d'amarrage et sans mettre en place une station de carburant.

3 Situation actuelle

Le port du Basset s'étend sur une surface de 35'000 m^2 et est régi par la concession octroyée par l'Etat de Vaud, renouvelée en 2002 pour une durée de 50 ans. Les Bains du Basset, d'une surface de 2'000 m^2 sont régis, pour leur part, par une concession différente de celle du port.

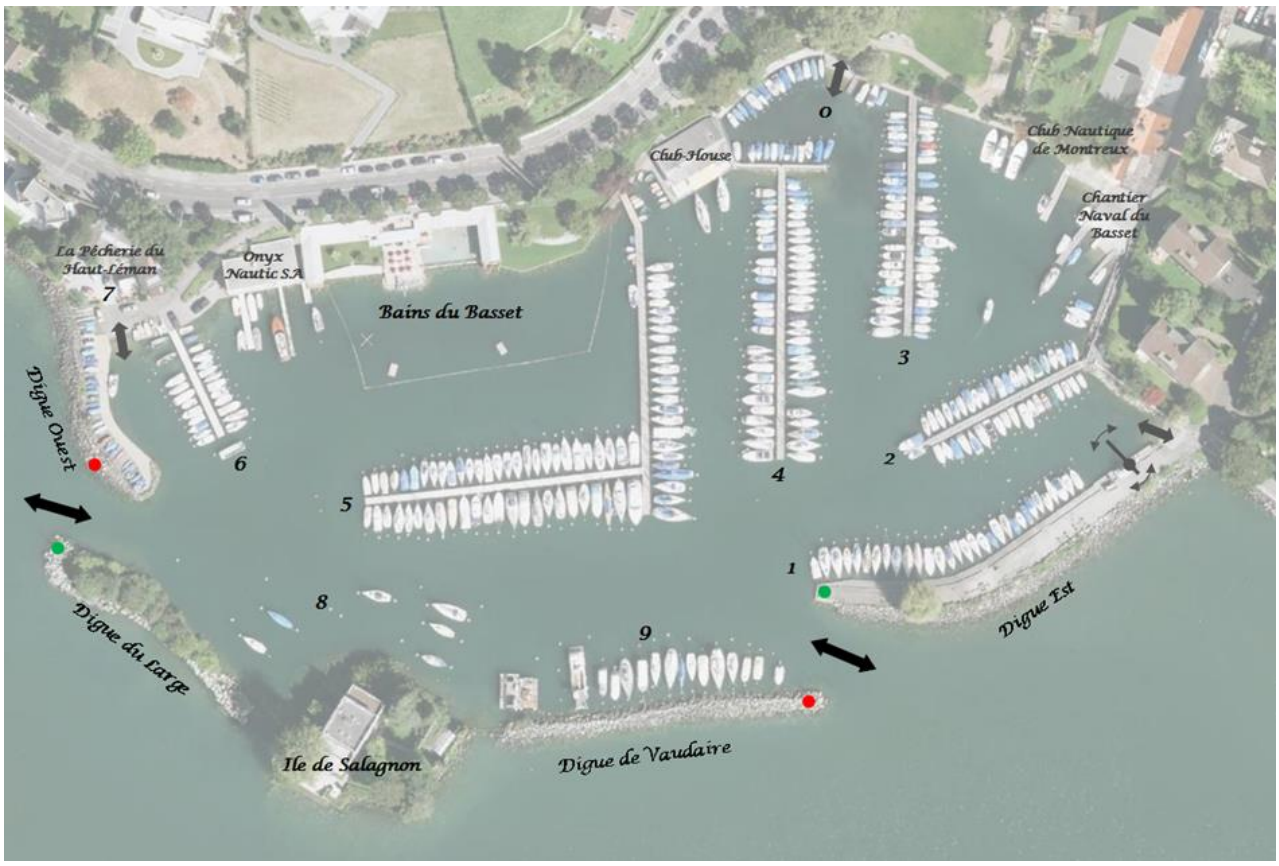

Les amarrages sont protégés des courants par quatre digues et l'île de Salagnon. Deux digues sont situées en pleine eau, les digues de *Vaudaire* et *au Large* ; et sont inaccessibles au public ; les deux autres digues, *Est* et *Ouest*, sont accessibles au public et doivent le rester, tout comme les quais qui longent le port du Basset.

Pour accéder au port depuis le Léman, deux entrées sont offertes aux navigateurs. Une côté Vevey, entre les digues *Ouest* et *au Large*, et l'autre côté Clarens, entre les digues *Est* et de *Vaudaire*.

Quant à la mise à l'eau des bateaux, elle peut être effectuée par les rampes de la digue *Ouest*, du *Petit-Port* ou de la digue *Est*, ou à l'aide de la grue de levage se trouvant sur la digue *Est*.

Le port du Basset dispose actuellement d'un potentiel de 414 places d'amarrage (393 places louées et 21 places visiteurs) réparties de la manière suivante :

- Petit-Port (0) : 35 places ;
- digue Est (1) : 32 places ;
- passerelle 2 : 41 places ;
- ponton public : 9 places visiteurs ;
- passerelle 3 : 56 places et 1 place visiteurs ;
- passerelle 4 : 64 places et 1 place visiteurs ;
- Club-House : 4 places visiteurs ;
- passerelle 5 : 78 places et 6 places visiteurs ;
- passerelle 6 : 27 places ;
- digue Ouest (7) : 32 places d'amarrage à sec ;
- au Large (8) : 10 places d' « amarrage mouillé », accessibles à l'aide d'un youyou[1] ;
- digue de Vaudaire (9) : 18 places d'amarrage, accessibles à l'aide d'un youyou.

[1] Youyou : toute petite embarcation utilisée pour embarquer ou débarquer d'un bateau mouillé

Borne électrique vétuste

Bricolage pour le raccordement électrique d'une place d'amarrage, risque d'électrocution

Digue de Vaudaire - Situation de l'amarrage, il n'y a pas de passerelle pour atteindre le bateau

Etat de certaines planches de passerelle

Alignement d'une passerelle avec la dégradation des caissons flottants

Passerelle n°4 – Etat de dégradation avancée du platelage

Passerelle n°5 - Vétusté d'un caisson flottant

Digue Est - Etat dégradé du bitume

Serrurerie de maintien des éléments des passerelles rouillée

Dégradation avancée de la structure d'une passerelle

A l'intérieur du port, les activités suivantes sont à prendre en considération (d'Ouest en Est) :

- la Pêcherie du Haut-Léman de Mme et M. Brigitte & Henri-Daniel Champier ;
- une surface d'environ 80m^2 réservée au SIGE ;
- le chantier naval Onyx Nautic SA ;
- un bâtiment regroupant le Club-House (géré par la Société Nautique de Montreux-Clarens SNMC), le bureau du garde-port et les vestiaires (WC & douches) ;
- le Club Nautique de Montreux CNM, club d'aviron ;
- le chantier Naval du Basset de M. Pierre-Yves Chevallay ;
- une grue de levage et une station de pompage des eaux de cales et fécales, situées sur la digue Est.

Grue actuelle, vétuste et plus aux normes de sécurité

Au niveau de la liste d'attente, au 31 juillet 2018, ce sont 165 navigateurs qui sont en attente d'une place au port du Basset. Une fois le requérant inscrit sur la liste, rappelons qu'il lui faut compter entre 2 et 8 ans, en fonction des dimensions de l'embarcation souhaitée, avant de pouvoir obtenir le précieux sésame.

4 Description du projet

Les besoins sont nombreux ; ils sont mentionnés ci-dessous et le présent préavis permettra d'y répondre dans leur ensemble.

4.1 Conduite du projet

Le projet a été élaboré sous la conduite du service des travaux publics, avec l'appui d'un bureau d'ingénieurs mandaté. Les services de domaines et bâtiments, sports, de la voirie et espaces verts ainsi que le centre informatique ont également collaboré à ce projet. Enfin, une coordination a été effectuée avec les gestionnaires d'infrastructures situées dans le périmètre d'intervention.

Les appels d'offres et l'attribution des marchés respecteront les procédures des marchés publics.

Le service des travaux publics assumera la direction générale des travaux, avec l'appui d'un bureau d'ingénieurs à mandater.

4.2 Les pontons

La plupart des pontons seront remplacés, à l'exception de deux qui sont en bon état et qui pourront donc être conservés.

Les infrastructures en mauvais état seront remplacées par de nouveaux pontons, maintenus par des pieux métalliques et équipés de bras d'amarrage ou de catways, afin de faciliter l'accessibilité aux embarcations.

Suite à la décision ne pas augmenter le nombre de places d'amarrage, l'écartement entre les bateaux a été volontairement augmenté, afin de rendre les manœuvres des navigateurs plus aisées.

Exemple de catways et bras d'amarrage

La digue de Vaudaire sera équipée d'un ponton flottant sur toute sa longueur, de façon à faciliter l'accessibilité aux embarcations.

Conformément à la modification du règlement du port, les youyous qui permettent aux navigateurs de rejoindre leurs bateaux situés sur la digue de Vaudaire seront dorénavant sous la responsabilité de la Commune. Une vingtaine de pièces seront achetées et mises à disposition des navigateurs.

4.3 Les portails sécurisés

Le port sera équipé de six portails sécurisés, placés au début des pontons, munis d'un système d'ouverture de la serrure par badge, afin de limiter l'accès exclusivement aux navigateurs et à l'autorité portuaire. Le système de sécurisation installé doit répondre aux conditions atmosphériques rigoureuses, tout en permettant une gestion simplifiée par l'autorité portuaire.

La Digue Est, qui doit rester accessible au public, ne peut pas être sécurisée sans réaliser des mesures importantes et ayant un impact sur l'esthétique du port. Pour cette raison, suite à la décision de la Municipalité de ne pas augmenter le nombre de places d'amarrage, il est proposé de conserver la réorganisation des pontons telle que projetée dans le dossier mis à l'enquête publique. Les places louées annuellement le long de la Digue Est seront en partie remplacées par des places visiteurs ou d'attente pour la grue.

4.4 Les réseaux d'eau et d'électricité

Les installations d'eau et d'électricité, qui sont particulièrement vétustes, seront entièrement remplacées.

Le concept électrique a été complètement revu afin de limiter les pannes dont les navigateurs sont victimes. Dans ce même objectif, les prises électriques seront dorénavant limitées à 4 ou 6 ampères. Le projet prévoit également le remplacement de toutes les bornes multiservices et d'équiper la Digue de Vaudaire de ces mêmes infrastructures.

A noter que selon l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI), une prise électrique ne peut être prévue que pour deux bateaux au maximum. De même, toutes les nouvelles prises installées devront être de type CEE (format européen).

Au total 70 bornes multi-services seront installées ; chacune sera équipée de :

- 4 prises en libre-service ;
- 1 prise de service accessible sur demande auprès du garde-port ;
- 2 robinets d'eau.

4.5 L'éclairage des passerelles

Un éclairage sera intégré sur le sommet de chaque borne multiservices. Ce dernier sera enclenché à l'ouverture des portails sécurisés ou par pression sur le bouton poussoir présent sur les bornes multi-services.

De plus, une minuterie permettra le déclenchement de l'éclairage, ceci dans un but d'économie d'énergie.

4.6 Les rampes de mise à l'eau

Les rampes de mise à l'eau situées vers la Digue Ouest ainsi que vers la grue de la Digue Est seront démolies et requalifiées. Cette requalification concerne l'allongement et l'adoucissement des pentes des rampes, afin de faciliter la manœuvre lors de la mise à l'eau des embarcations.

Par ailleurs, il est prévu de supprimer la rampe de mise à l'eau située dans le Petit-Port, cette dernière étant rendue inutilisable de par sa configuration et son inaccessibilité. Sa suppression permettra la création de trois nouvelles places d'amarrage, qui viendront compenser des places supprimées avec la mise en place des portiques de sécurité.

4.7 La place de carénage[2]

Au droit de la grue, une place de carénage sera aménagée, avec le dégagement nécessaire au travail sur les bateaux et à l'accès piéton. La récupération des eaux grises, générées lors du nettoyage des embarcations, sera effectuée conformément à la législation en vigueur.

4.8 Le remplacement de la grue

La grue existante, vétuste et qui ne répond plus aux normes de sécurité, sera démantelée et évacuée. Le socle sera renforcé, puis une nouvelle grue installée. Cette dernière aura une capacité de 12 tonnes, une hauteur sous chariot de 8.00 mètres pour une portée de 5.50 mètres. Ces caractéristiques ont été définies en collaboration avec les chantiers navals présents au port du Basset.

Exemple du type de grue qui sera installée

4.9 Le dragage des zones du port à faible tirant d'eau

Les zones suivantes sont concernées par des travaux de dragage :

- zone proche de la digue Ouest ;
- zone du Petit-Port ;
- zone proche de la digue Est, au droit de la grue.

Au total, une surface d'environ 2'000 m^2 sera draguée, ceci afin d'augmenter le tirant d'eau ce qui facilitera l'utilisation du port durant toute l'année. Les sédiments extraits lors de ces opérations seront traités dans la filière d'évacuation adéquate.

4.10 Les adaptations des enrochements

Les enrochements de la digue Est seront reconfigurés pour augmenter la largeur de la place disponible, ceci afin d'obtenir suffisamment d'espace de circulation, même quand un bateau se trouvera sur la place de carénage située sous la grue.

Les enrochements le long de la digue, qui se trouvent dans le prolongement de la rampe de mise à l'eau de la digue Est, seront également reconfigurés, ceci afin d'offrir une plus grande facilité pour manœuvrer dans cette zone fortement sollicitée pour la mise à l'eau ou hors eau des embarcations, que ce soit par la rampe ou par la grue.

[2] Place réservée au nettoyage ou à la réparation d'un bateau

4.11 La modification du profil en long du chemin d'accès à la digue Ouest

Le chemin d'accès à la digue Ouest étant trop abrupt, les remorques qui transportent les bateaux frottent la chaussée lors de leur passage. Le profil en long de la rampe, entre la rue du Lac et la digue Ouest, sera donc corrigé et la chaussée de la route entièrement renouvelée.

4.12 Le remplacement des enrobés bitumineux défectueux

Les enrobés bitumineux défectueux seront réfectionnés sur les bords de quais, ainsi que sur la Digue Est. Il est également prévu de remplacer l'enrobé sur la place de la digue Ouest.

4.13 Le rafraîchissement des vestiaires du port

Le corps principal du bâtiment est géré par la Société Nautique Montreux-Clarens, par convention, depuis 1972. Par la suite, la Commune a construit une annexe comprenant le local du garde-port ainsi que les vestiaires pour femmes ; les vestiaires pour hommes faisaient déjà partie du corps principal existant. L'annexe a été réalisée au début des années 2000.

Les travaux de rafraîchissement comprennent essentiellement des interventions sur la partie des vestiaires hommes, soit sur la partie du corps existant du bâtiment datant de 1972. Il est prévu de remplacer le carrelage, qui pourrait contenir de l'amiante, les portes, les fenêtres, les installations sanitaires (douche, wc, lavabo, etc.), de mettre en conformité les installations électriques, de rafraîchir les peintures, de mettre en place 4 casiers pour la dépose des effets personnels et de modifier les bancs existants.

4.14 La mise à niveau des installations informatiques (fibre optique)

Le local du garde-port sera raccordé au réseau informatique communal, afin d'améliorer les conditions de services directement depuis le port, notamment pour la gestion des places d'amarrage, qui se fera via un nouvel outil informatique.

De plus, la couverture du réseau Wifi communal sera étendue sur la zone du port du Basset.

4.15 Arborisation & mobilier urbain

L'arborisation de la digue Est sera revue. Il convient d'abattre un saule-pleureur pour le remplacer par trois nouveaux spécimens.

Au niveau du mobilier urbain de la digue Est, la poubelle et les bancs existants seront remplacés par deux poubelles de type « Requin » ainsi que par la mise en place de quatre tables et huit bancs.

Les quatre bancs situés au niveau du quai entre le Club-House et le Club-Nautique de Montreux seront remplacés par cinq nouvelles pièces.

Enfin, comme mentionné dans le préavis du règlement du port, il est prévu de remplacer les coffres à terre. Ces coffres situés le long du quai bordant le Petit-Port, permettant à une vingtaine de navigateurs de stocker du matériel, sont, au vu de leur état de vétusté, tous à remplacer par de nouveaux éléments de taille et de forme identiques. Ces derniers seront loués, dans la limite des disponibilités, au tarif annuel de CHF 50.- HT.

5 Emprises et droits

On rappelle ici que le port du Basset est régi par la concession octroyée par l'Etat de Vaud, renouvelée en 2002 pour une durée de 50 ans. Les bains du Basset sont régis, pour leur part, par une concession différente de celle du port.

Dès lors que les travaux de réaménagement du port du Basset seront exécutés, la concession sera automatiquement renouvelée pour une durée de 50 ans, soit vraisemblablement jusqu'en 2069. Il est à noter que la surface des deux concessions reste inchangée avec le projet de réaménagement.

6 Description des travaux

6.1 Déroulement des travaux

Les travaux se dérouleront durant l'hiver, ceci afin de ne pas perturber la saison des navigateurs et de profiter de l'hivernage de nombreux bateaux.

Les bateaux restants seront déplacés dans d'autres ports lémaniques ou déplacés à l'intérieur de l'enceinte du port du Basset, en fonction de l'évolution des travaux.

D'une manière générale, la mise en place des nouvelles installations se déroulera, passerelle par passerelle, de la manière suivante :

- déplacement des bateaux ;
- démantèlement de la passerelle et des composants d'amarrage ;
- dragage si nécessaire ;
- fonçage des pieux ;
- montage des nouveaux pontons ;
- mise en place des catways, installations des services d'eau et d'électricité, montage des bornes multiservices ;
- ré-amarrage des bateaux.

L'ensemble des autres travaux sera réalisé en parallèle, selon les contraintes de place et de planification des moyens.

6.2 Programme des travaux

Les travaux débuteront en décembre 2018, pour une durée d'environ 5 mois, soit jusqu'en avril 2019.

6.3 Informations aux navigateurs et utilisateurs du port

Les informations seront transmises selon le plan de communication ci-après :

- un courrier adressé aux navigateurs, aux sociétés ayant des activités dans le port, leur donnant toutes informations utiles durant les différentes phases du chantier ;
- un communiqué de presse ;
- des panneaux d'information sur le chantier ;
- une affichette disponible au greffe municipal et dans les autres services communaux ;
- un article dans le Vivre à Montreux ;
- des informations sur le site Internet de la Commune et les réseaux sociaux avec des mises à jour régulières.

7 Mandat d'ingénieurs

Le projet a été élaboré avec l'appui d'un bureau d'ingénieurs. Le mandat consistait à étudier les variantes de réaménagement, réaliser un projet, procéder à l'appel d'offre ainsi que les documents pour la mise à l'enquête publique. Les honoraires de cette première partie de mandat ont été financés par le biais du préavis d'étude.

A la suite de la mise à l'enquête publique, un mandat complémentaire a été adjugé, afin de modifier le projet en conséquence. Ce complément d'étude a été financé par l'ouverture d'un compte d'attente de compétence municipale.

La deuxième partie du mandat, relative au suivi des travaux, sera confiée au même bureau d'ingénieurs. Le coût y relatif, ainsi que celui du mandat complémentaire octroyé pour les modifications issues du résultat de l'enquête publique, sont intégrés dans le présent préavis.

8 Enquête publique

Dans le cadre de l'étude du projet du port du Basset, une phase d'enquête publique a été effectuée du 10 mars au 10 avril 2017, conformément à la procédure fixée par la Loi vaudoise sur police des eaux dépendant du domaine public (LPDP[3]) et son règlement d'application (RLPDP[4]).

Cette procédure a provoqué sept oppositions et six observations. Certaines d'entre elles ont demandé quelques petites adaptations du projet et ont, par conséquent, été prises en considération.

Les oppositions majeures concernent l'augmentation du nombre de places d'amarrage et la construction d'une station de carburant.

Selon les opposants, l'augmentation du nombre de places d'amarrage compliquerait la circulation des bateaux dans le port, porterait atteinte à la qualité de l'eau des bains du Basset et surchargerait les zones de stationnement sur le domaine public, avec l'augmentation du nombre de véhicules automobiles des navigateurs se rendant au port.

En ce qui concerne la construction d'une station de carburant, les craintes concernaient principalement les éventuelles files d'attente de navigateurs voulant faire le plein de carburant, qui auraient, selon les opposants, été impossibles à gérer.

En conséquence, la Municipalité, dans sa séance du 13 juillet 2018, a décidé de ne pas augmenter le nombre de places d'amarrage et de ne pas réaliser la station de carburant.

La décision d'autorisation du réaménagement du port du Basset relève formellement de la compétence du Département du territoire et de l'environnement ; celle-ci a été notifiée en date du 6 septembre 2018 et simultanément, la notification de la levée des oppositions valablement déposées durant l'enquête publique a également eu lieu. Les voies de droit ont ainsi été ouvertes, ce qui laisse aux opposants insatisfaits par la réponse reçue la possibilité de la contester devant les instances judiciaires.

9 Coûts de réalisation

Le coût des travaux de génie civil, comme plusieurs autres prestations est déterminé sur la base d'offres rentrées (selon les procédures des marchés publics)

-	Travaux de génie civil, travaux spéciaux et lacustres	CHF	2'530'000.00
-	Système de sécurisation des portails	CHF	20'000.00
-	Installations sanitaires	CHF	120'000.00
-	Installations électriques, bornes multi-services et informatique	CHF	450'000.00
-	Petites embarcations pour accéder à la digue de Vaudaire	CHF	12'000.00
-	Rafraîchissement des vestiaires du port	CHF	40'000.00
-	Arborisation et mobilier urbain	CHF	60'000.00
-	Honoraires ingénieurs	CHF	70'000.00
-	Géomètre, état des lieux, assurance, communication et frais divers	CHF	30'000.00
-	Divers et imprévus 15%	CHF	500'000.00
	Total (TTC)	**CHF**	**3'832'000.00**

[3] RSV 721.01
[4] RSV 721.01.1

10 Conséquences financières

10.1 Financement

Au 31 août 2018, les fonds disponibles en trésorerie s'élevaient à CHF 1 million. Le total des emprunts bancaires se montait à CHF 70 millions.

Le financement pourrait être assuré partiellement par la trésorerie et pour le solde par l'emprunt.

Le solde du compte d'attente 9139.093 (Port du Basset - Réaménagement et sécurisation Prop 40/2018) sera transféré et clôturé.

Il est proposé d'amortir la dépense sur une période de 30 ans par le débit du compte No 401.3311.

10.2 Compte d'attente

Suite au résultat de l'enquête publique, des adaptations ont dû être apportées au projet. Un mandat complémentaire a ainsi été donné au bureau d'ingénieurs qui nous a accompagné tout au long de ce projet, pour un montant de CHF 27'366.55 TTC. Son financement a fait l'objet de l'ouverture d'un compte d'attente de compétence municipale (compte No 9139.093 Port du Basset - Réaménagement et sécurisation Prop 40/2018) et le coût y relatif est intégré dans le présent préavis.

10.3 Charges financières et d'entretien

Les charges d'entretien annuelles augmentées des amortissements et des coûts financiers du présent préavis seront financées par les taxes encaissées sur la location des amarrages.

L'excédent des taxes encaissées sera affecté à un fonds distinct, compte 9281.400 (Ports et amarrages : général), ce fonds permet de couvrir les exercices déficitaires.

11 Développement durable

11.1 Social

Le port du Basset est un lieu convivial qui permet aux navigateurs de se rencontrer, d'échanger, de passer de bons moments et son réaménagement est attendu depuis plusieurs années par bon nombre d'utilisateurs.

Les navigateurs demandent notamment la mise en place de portails sécurisés, afin de protéger leurs embarcations et le matériel qu'elles abritent, ainsi que des catways, afin de faciliter l'amarrage des bateaux et leur accessibilité.

11.2 Economique

On soulignera ici que les taxes d'amarrage sont des taxes affectées. En d'autres termes, cela signifie que le réaménagement du port est entièrement financé par les taxes payées par les navigateurs durant ces dernières années. Ainsi, la collectivité publique ne participe pas au financement de ce réaménagement.

Par ailleurs, le fait d'avoir un port bien aménagé et bien entretenu participe à l'attractivité de Montreux.

11.3 Environnemental

Dans le cadre de l'enquête publique du projet, une étude d'impact environnementale a été établie. Cette étude tient compte notamment des aspects de protection de l'air, de protection contre le bruit, de la protection des eaux, de la protection des sols, des sites contaminés, des déchets et substances dangereuses pour l'environnement, de la faune, de la flore, de biotope, etc.

Le projet présenté répondant à toutes ces contraintes, la Direction générale de l'environnement (DGE) n'a émis aucune remarque ; au contraire, le dossier a même reçu les félicitations de la Division Biodiversité et Paysage (DGE-BIODIV) pour sa qualité.

12 Position de la Municipalité

La Municipalité se réjouit, même si le nombre de places d'amarrage ne sera pas augmenté, de pouvoir réaménager le port du Basset : cela est attendu par bon nombre de navigateurs, mais également rendu nécessaire par l'état de vétusté des installations portuaires.

Le réaménagement du port permettra également de répondre aux nombreuses autres attentes des navigateurs et utilisateurs du port, que ce soit par la mise en place de portails sécurisés et de catways, par le dragage des zones à faible tirant d'eau, par la mise à disposition d'une grue et d'une place de carénage conformes, par le renouvellement des glacis et des bornes mutli-services ou par le rafraîchissement des vestiaires.

De plus, certaines installations sont en très mauvais état et pourraient être fermées lors de la prochaine saison nautique, si des travaux ne sont pas entrepris. Pour cette raison, il est primordial que les travaux soient réalisés dans les meilleurs délais, c'est-à-dire dans le courant de l'hiver 2018-2019. Enfin, comme dans de nombreuses circonstances, la Municipalité tire profit du fait que des installations doivent être rénovées pour y réaliser également des améliorations

13 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 29/2018 de la Municipalité du 28 septembre 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'832'000.00 au maximum pour l'assainissement, la sécurisation et le réaménagement du port du Basset, sous réserve du délai de recours lié à la notification de la décision d'autorisation du réaménagement délivrée par le Département cantonal compétent le 6 septembre 2018

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement, de sécurisation et de réaménagement du port du Basset ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif, entièrement compensé par les taxes d'amarrage, de CHF 3'832'000.00 au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marchés ;
5. de transférer le solde et clôturer le compte d'attente No 9139.093 (Port du Basset - Réaménagement et sécurisation Prop 40/2018)
6. d'amortir cet investissement par le compte No 401.3311 sur une période de 30 ans au maximum ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté le 28 septembre 2018

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
L. Wehrli	L.S.	O. Rapin

Annexe(s) : plan du réaménagement du port

Délégation municipale : M. Ch. Neukomm, Conseiller municipal

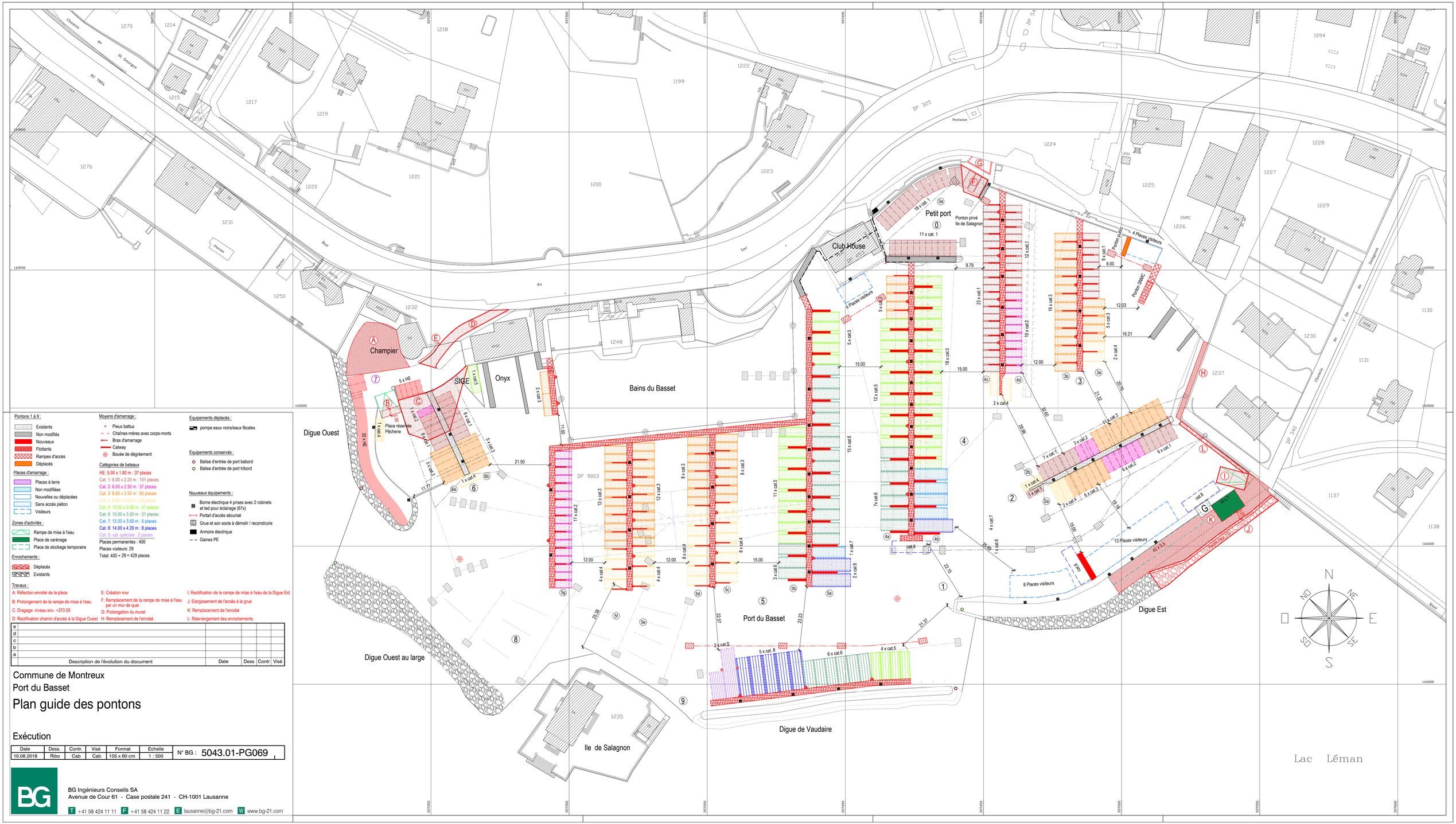

	Description de l'évolution du document	Date	Dess	Contr	Visé
e					
d					
c					
b					
a					

Commune de Montreux

Port du Basset

Plan guide des pontons

Exécution

Date	Dess.	Contr.	Visé	Format	Echelle	
10.08.2018	Ribo	Cab	Cab	105 x 60 cm	1 : 500	N° BG : 5043.01-PG069

BG Ingénieurs Conseils SA
Avenue de Cour 61 - Case postale 241 - CH-1001 Lausanne
T +41 58 424 11 11 F +41 58 424 11 22 E lausanne@bg-21.com W www.bg-21.com